

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2020- 3

Date : 15/05/20	Objet : RESERVE NATURELLE – Plan de gestion de la RNN géologique de Haute-Provence	Vote : favorable
------------------------	---	-------------------------

Compte tenu de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie du covid-19, il a été décidé de consulter le CSRPN par voie dématérialisée sur le projet de plan de gestion 2020-2030 de la Réserve Naturelle Nationale géologique de Haute-Provence (RNNGHP). L'ensemble des documents a été adressé par courriel le 30 mars avec un délai de réponse fixé au 19 avril. Le projet d'avis a ensuite été soumis au vote jusqu'au 15 mai 2020. Avec 18 votes exprimés sur 21 membres, le quorum a donc été respecté.

Ce plan de gestion est le troisième de la RNNGHP qui a été créée en 1984. Le second plan de gestion avait été approuvé par arrêté préfectoral en avril 2012 et prolongé jusqu'à fin 2019. Au cours de ce plan, le conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, a été désigné comme le nouveau gestionnaire de la RNN : depuis 2014 il a procédé à sa mise en œuvre et, en 2019, à son évaluation (partie C du projet de plan de gestion 2020-2030).

La RNNGHP comprend 18 sites totalisant environ 270 ha, et un périmètre de protection de 230 000 ha couvrant le territoire de 59 communes (52 dans le département des Alpes-de-Haute-Provence et 7 dans le département du Var). Son patrimoine géologique exceptionnel illustre les 300 derniers millions d'années d'histoire de la vie sur Terre dans son contexte géologique alpin : depuis la forêt du Carbonifère (site RNN 01) à l'actuel (bois subfossiles d'il y a -11 000 ans à la période historique), en passant par les environnements marins de l'Océan Téthys aujourd'hui disparu. La conservation et la connaissance de ce patrimoine, à la fois in situ dans son environnement naturel et ex-situ dans les collections, est le but du plan de gestion 2020-2030. 5 enjeux et 3 facteurs clés de réussite ont été identifiés : les 8 objectifs à long terme correspondants sont déclinés en 38 objectifs opérationnels et 59 opérations.

Synthèse des contributions écrites :

La section A (diagnostic) est particulièrement détaillée et présente une synthèse remarquable de l'état des connaissances du périmètre de la Réserve. Le rappel des connaissances sur le cadre structural, la paléogéographie, la géologie et la stratigraphie (pp 55-67) constituent un excellent résumé de ce vaste territoire dont l'histoire s'étale sur 305 millions d'années. La description du patrimoine géologique, résumé pour chacun des 18 sites et du périmètre de protection (pp 71-106), donne un très bon aperçu des enjeux de conservation complexes de ce patrimoine qui subit l'altération de phénomènes naturels : érosion, gel, remontée forestière qu'il sera difficile, voire impossible, à contenir. Les prélèvements illégaux, désormais peu nombreux, ne constituent plus une menace majeure sur ce périmètre au regard des dégradations naturelles.

À cet égard, les moyens financiers d'investissement à mobiliser seront désormais bien plus considérables que les moyens dévolus à la gestion courante et la délégation de la gestion de cette réserve à une collectivité était incontournable.

La gestion du patrimoine ex-situ (p 115) n'est pas oublié et rappelle les difficultés communes à tous les spécimens collectés dans les réserves géologiques confrontées au flou juridique qui entoure le statut de beaucoup de collections universitaires et particulières.

Quelques pages (124-130) sont consacrées aux inventaires faune-flore qui restent très lacunaires.

Enfin, le cadre socio-économique est bien résumé, avec un rappel des difficultés de gestion des bases de données.

Une erreur s'est glissée p. 143 concernant la surface protégée (7500 km²) au titre des sites pour les communes de Bargème et Comps.

La section B (Plan de Gestion) détaille 8 Objectifs à Long Terme (OLT) déclinés en 38 Objectifs Opérationnels (OO).

La plupart de ces objectifs concernent des travaux d'aménagements et de protection des sites contre les agents naturels afin de permettre un meilleur accueil du public (aménagements de parkings et de chemins d'accès, structures de protection, pédagogie), accompagner les recherches scientifiques, inventorier, rassembler, mettre à disposition des chercheurs les nombreuses collections issues du territoire de la Réserve actuellement dispersées dans de nombreuses institutions et chez des particuliers. Le précédent plan de gestion a constitué un document d'orientation très utile pour améliorer les connaissances et la protection de cette RNN. Le plan de gestion 2020-2030 insiste également avec raison sur la nécessité de développer les connaissances scientifiques, notamment les chantiers de fouilles qui restent insuffisants et méritent d'être développés sous réserve d'une planification précisant les objectifs (amélioration des connaissances, protection du site), le devenir du matériel recueilli (stockage dans les locaux de la réserve ?, universités ?) et les précautions prises pour limiter l'impact sur les milieux.

La section C (évaluation du plan de gestion précédent) rappelle les changements importants intervenus dans la gestion de cette réserve avec l'éclatement de l'Association de Gestion de la Réserve (AGRNNGHP) en trois entités gérées

désormais par trois collectivités différentes, dont l'entité RNN gérée depuis 2014 par le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence.

Cette reprise de la gestion a permis de renforcer l'équipe salariée qui est passée de 2,5 à 4 ETP. Son évaluation, arrêtée à mi-2018, ne concerne donc pas les années 2012-2014, avant la reprise de la gestion par le département.

Néanmoins, cette section évalue très correctement le niveau de réalisation des objectifs à long terme (OLT), des objectifs opérationnels (OO) et des opérations (OP) et met en lumière les ambitions du plan de gestion précédent qui a subi un important retard.

La section D (synthèse et programme) est le résumé synthétique rappelant les grandes missions de la Réserve naturelle, les réalisations depuis 2014 sous gestion départementale et propose un programme prévisionnel riche, en partie sous forme de fiches, des actions phares qui seront menées.

Ces fiches synthétiques sont particulièrement utiles et claires et résument parfaitement les actions à conduire et celles qui paraissent désormais obsolètes. Une erreur se trouve dans la fiche du Carbonifère de la Clue de Verdaches p. 43 : la photo ne présente pas l'espèce végétale protégée *Typha minima*.

Le projet d'extension de la réserve, dont la surface passerait de 270 à 5470 ha représente un challenge important en termes d'acquisition de connaissances naturalistes, notamment sur le secteur des Monges-Jouère, qui constitue la plus grande part de l'extension du nouveau périmètre, avec des enjeux faunistiques et floristiques élevés.

La gestion future de cet espace n'est pas détaillée à ce stade, mais posera des contraintes nouvelles à l'équipe de gestion en termes de surveillance, et de suivis des espèces végétales et animales et nécessitera de repenser les moyens humains et financiers mis à disposition de l'équipe de la Réserve.

À cet égard, la dénomination « Réserve Naturelle Nationale Géologique » devra peut-être évoluer pour mieux faire apparaître la prise en compte de la biodiversité.

Le travail de rédaction des 4 sections représente un investissement important de synthèse des connaissances et résume bien les enjeux présents sur chacun des 18 sites en gestion. Les objectifs, à long terme et opérationnels, sont bien définis et cohérents, et l'ensemble des documents est bien présenté et illustré, montrant l'investissement indéniable de la nouvelle équipe qui s'est bien appropriée la gestion de ce site complexe.

Avis 2020-3 : le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité des votes exprimés sur le plan de gestion de la Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence. Dans le cadre de l'extension future de la RNN, il suggère de retirer le terme « géologique » de la dénomination de la réserve et de mettre en adéquation les moyens humains et financiers avec le projet d'extension.

Le président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

